

# Anniversaire

## 25 ans de OUI à la protection des Alpes



Il y a 25 ans, le 20 février 1994, le peuple approuvait l'initiative des Alpes. Depuis, l'article 84 de la Constitution fédérale (article sur la protection des Alpes) exige que la Confédération protège les régions alpines des effets négatifs du trafic de transit. L'aperçu suivant montre les mesures qui ont contribué au succès de la politique suisse de transfert et ce qu'il reste à faire pour atteindre l'objectif de transfert.

## Les buts atteints jusqu'à aujourd'hui

Tandis qu'en Suisse plus de 70 % des marchandises traversent actuellement les Alpes par le rail, ce pourcentage n'atteint que 30 % en Autriche et même seulement 15 % en France. Contrairement à la tendance observée aux autres passages alpins, le nombre de camions en transit par les Alpes suisses diminue constamment. Le « oui » à l'initiative des Alpes a été une décision porteuse d'avenir et a permis la mise en place d'une politique des transports progressiste en Suisse.

**Les cinq mesures suivantes ont contribué à une politique de transfert couronnée de succès, politique que l'Initiative des Alpes a fortement influencée :**

### 1. Introduction de la redevance poids lourds liée aux prestations (RPLP)

L'introduction de la RPLP en 2001 a augmenté le coût des courses de transit à travers la Suisse. La RPLP a valu à la Suisse la réputation d'occuper en Europe un rôle principal en matière de vérité des coûts dans le domaine des transports lourds. Elle est calculée en fonction du nombre de kilomètres parcourus en Suisse, du poids total autorisé ainsi que de la catégorie d'émissions Euro.

### 2. Limitation de la capacité des routes de transit

L'article sur la protection des Alpes ancré dans la Constitution suisse depuis 1994 interdit toute augmentation des capacités des routes de transit dans la région alpine. Cette interdiction empêche que davantage de camions ne circulent sur les axes transalpins et contribue en outre à favoriser le report modal de la route au rail. L'Initiative des Alpes veillera à ce que la capacité de 1000 unités de voitures de tourisme par heure et par direction ne soit pas dépassée dans le tunnel du Gothard après la construction du deuxième tube (1 camion correspond à 3 unités de voitures de tourisme).

### 3. Encouragement du réseau de contrôle du trafic lourd

Les contrôles systématiques des poids lourds constituent un élément important de la politique de transfert. Ils mettent la route et le rail sur un pied d'égalité et préservent ainsi les Alpes d'un trafic lourd excessif. Il existe actuellement sept centres de contrôle du trafic lourd dans toute la Suisse (état 2019).

### 4. Maintien de l'interdiction de circuler la nuit pour les camions

L'interdiction de circuler de nuit est un élément important du transfert du trafic de marchandises de la route au rail. L'Initiative des Alpes a déployé un important travail de persuasion pour qu'en 2017, la Commission du Conseil des Etats rejette une motion qui demandait de lever l'interdiction de circuler de nuit pour les camions.

### 5. Aménagement de l'infrastructure ferroviaire

La Suisse a investi massivement dans l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire destinée au trafic de marchandises au cours des dernières décennies : les tunnels du Lötschberg, du Gothard et du Monte-Ceneri (dès 2020), l'aménagement du corridor 4 mètres, le financement partiel des voies d'accès en Italie. Désormais, les capacités sont suffisantes pour transporter efficacement le fret par chemin de fer. Combinée avec d'autres mesures politiques, c'était une des conditions préalables nécessaires pour rendre le rail plus compétitif par rapport à la route.

## Autres mesures

Comme inscrit dans l'article sur la protection des Alpes : « Le trafic de marchandises à travers la Suisse sur les axes alpins s'effectue par rail. » En vertu de la loi sur le transfert de marchandises, le nombre de camions autorisés à traverser les Alpes suisses dès 2018 ne devrait pas dépasser 650 000. Cet objectif n'a pas été atteint. Selon les estimations, plus de 900 000 poids lourds ont à nouveau traversé les Alpes suisses en 2018.

**L'association « Initiative des Alpes » invite le Conseil fédéral et le Parlement à mettre en place les cinq revendications suivantes afin de préserver les régions alpines du trafic de transit de manière conforme à la Constitution.**

### 1. Mise en place d'une bourse du transit alpin internationale (BTA)

L'Initiative des Alpes propose depuis 2001 l'introduction d'une bourse de transit dans l'ensemble de l'arc alpin. Celle-ci a été inscrite dans la loi sur le transfert du transport de marchandises (LTTM) mais n'a jamais été appliquée par la politique. Le passage d'un camion par les Alpes ne serait alors autorisé que si son chauffeur est détenteur d'un droit de transit. Le nombre de droits de transit en Suisse est déjà inscrit dans la loi et correspond au plafond maximal annuel de 650 000 camions en transit alpin. A long terme, la bourse de transit alpin reste le moyen le plus efficace pour réduire le trafic de transit à un niveau supportable dans tout l'arc alpin.

### 2. Encouragement d'un trafic de marchandises respectueux du climat

Les camions rejettent tout autant de CO<sub>2</sub> aujourd'hui qu'il y a 30 ans. Ce qui est probablement dû au fait qu'en terme d'émissions de CO<sub>2</sub>, il n'existe ni objectif de réduction pour les fabricants ni incitation pour les entrepreneurs à se procurer des véhicules plus performants. La première mesure serait de soumettre les poids lourds les plus polluants en CO<sub>2</sub> à une taxe plus élevée pour l'utilisation des routes que ceux plus respectueux du climat. C'est la raison pour laquelle la redevance poids lourds liée aux prestations (RPLP) doit être complétée d'un élément sur le CO<sub>2</sub>. La deuxième mesure serait d'introduire des normes d'émission sur le CO<sub>2</sub> pour les véhicules lourds à l'exemple de celles existant pour les voitures.

### 3. Interdiction générale aux transports routiers de marchandises dangereuses de transiter par les Alpes

Chaque année, 10 000 camions chargés de marchandises dangereuses passent par le Simplon. Alors que de tels frets sont interdits dans les tunnels routiers du Gothard, du San Bernardino et du Grand-Saint-Bernard, il n'existe aucune restriction pour ces transports au Simplon. Les conséquences d'un accident provoqué par un camion chargé de telles marchandises peuvent être dramatiques. L'environnement et la qualité de vie des riveraines et riverains le long de l'axe de transit du Simplon sont menacés. Un risque inacceptable quand on sait que l'infrastructure ferroviaire nécessaire au chargement de tels transports est à disposition.

### 4. Un réseau de contrôle des poids lourds plus dense pour plus de sécurité

Alors que chaque train de marchandises est minutieusement examiné et contrôlé, moins de 4% de tous les camions en transit subissent actuellement un contrôle. Nous exigeons qu'un réseau dense de contrôle soit mis en place ainsi que l'intensification des contrôles sur tous les axes de transit. L'accent doit être mis sur la prompte réalisation des centres de contrôle au sud des Alpes. Tout le trafic routier profite des contrôles renforcés des poids lourds.

### 5. Prioriser davantage le transport de marchandises dans le cadre du programme ferroviaire PRODES 2030/2035

Dans l'étape 2035 du programme ferroviaire, l'accent est mis sur l'aménagement de l'infrastructure destinée au transport des voyageurs, le transport des marchandises quant à lui est mis en attente. La garantie à long terme des sillons pour le trafic de marchandises est ainsi remise en question. Nous demandons la réalisation des projets visant à renforcer la qualité des sillons dans le trafic de marchandises en transit tout en présentant un haut facteur coût / utilité. Cela signifie, l'achèvement du tunnel de base du Lötschberg et la réalisation du prolongement vers le sud et le nord de la NLFA. Cela garantira à l'avenir également des capacités de sillon suffisantes pour le trafic de marchandises.

**Initiatives des Alpes** Association pour la protection des régions alpines contre le trafic de transit  
Hellgasse 23 CH-6460 Altdorf Téléphone +41 (0)41 870 97 81  
info@alpeninitiative.ch www.alpeninitiative.ch/fr/

